



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 48509

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre delegue a la poste, aux telecommunications et a l'espace sur l'avenir du bureau de poste de Lamotte-du-Rhone. La restructuration du reseau postal se traduit par une reorganisation des services et ne semble pas devoir entrainer de fermetures jusqu'a l'issue du contrat de plan 1995-1997. Par contre, au-dela de cette echeance, les consequences de cette modernisation de la poste ne sont pas encore connues et laissent planer de vives incertitudes. Ainsi, nombre de petites communes dont le bureau de poste devrait prochainement etre decharge du tri postal, s'inquietent quant a l'avenir de ce service public pourtant indispensable en milieu rural. En effet, certains bureaux de poste, comme celui de Lamotte-du-Rhone, ne proposeront plus que des horaires d'ouvertures restreints. Cette perspective, peu satisfaisante du point de vue des usagers, risque ainsi de condamner a terme le bureau de poste de Lamotte-du-Rhone. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire savoir quels moyens il entend mettre en oeuvre afin de permettre le maintien du bureau de poste de Lamotte-du-Rhone et d'assurer ainsi la perennite d'un service public postal de qualite et largement apprecie du public.

Données clés

Auteur : [M. Mariani Thierry](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48509

Rubrique : Poste

Ministère interrogé : télécommunications et espace

Ministère attributaire : télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 772